



92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

N°2

Conseillers en exercice : 53
Présents : 49
Représentés : 4
Absents : 0

Ayant voté pour : 42
Ayant voté contre : 11
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT
FINANCIER POUR LES ACTIVITÉS SOUMISES À
QUOTIENT FAMILIAL À PARTIR DU 01/12/2026

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° 13 du Conseil municipal du 29 février 2024 portant actualisation du règlement financier pour les activités soumises à quotient familial à partir du 1^{er} avril 2024,

Vu le règlement financier pour les activités soumises à quotient familial de la Ville de Colombes en vigueur,

Vu le budget,

Considérant la nécessité d'actualiser ledit règlement,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article unique : Adopte l'actualisation du règlement budgétaire et financier joint en annexe à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 29 septembre 2026 à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le 29 septembre 2026
Identifiant de l'acte :
092-219200250-20260922-23569-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
GIACOMONI Joakim

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.